

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Sintratec PA12

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Frillage laser

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Sintratec AG
Badenerstrasse 13
CH-5022 Brugg

N° de téléphone +41 (0) 55 / 552 00 22

e-mail info@sintratec.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

info@sintratec.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 (0) 55 / 552 00 22 (8 - 17 hours, CFT)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Informations relatives à la classification

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification et d'étiquetage du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit Règlement CLP.

Conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP), le produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage.

2.2 Éléments d'étiquetage

Non pertinent

Informations relatives à l'étiquetage

Le produit n'est soumis à l'étiquetage en vertu des Directives européennes.

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Le produit ne contient pas de substances à mentionner selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Enlever vêtements contaminés.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas de contact avec le produit fondus, rafraîchir immédiatement à l'eau froide. Ne pas enlever le produit solidifié sur la peau. Consulter le médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté.

Après ingestion

Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais tenter de régénérer une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse; Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Eau pulvérisée.

Agent d'extinction non approprié

Donnée non disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Monoxyde de carbone (CO); Oxyde d'azote (NOx); Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussières. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Équipement de protection individuel – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés. Éviter la formation et le dépôt de poussières. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Tenir un dispositif de nettoyage pour les yeux à la disposition. Ne pas inhaler les poussières. Protéger la peau en appliquant une crème. Nettoyer immédiatement à l'eau et au savon les parties de la peau contaminées par la poussière ou la poudre. Absorber l'humidité naturelle de la peau.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients normalement fermés, à l'abri de l'humidité.

Exigences concernant les aires de stockage et les contenants

Conserver le produit dans des récipients fermés.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Aucun(e) n'est connu(e).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Poussières		
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Poussières réputées sans effet spécifique		
	VL= (8h)	10, 5 a	mg/m ³

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de poussières lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées, mais un respiratoire avec un filtre à particules (filtre de classe P3).

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 168)

Protection des mains

Sauf indication contraire dans l'évaluation des risques, la recommandation est la suivante : Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (tel que le résistances mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les

Sintratec PA 12

opérations de vent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection. Porter de gants de protection réfractaires lors du traitement thermique.

Divers

Vêtement de protection anti-feu (en matériau retardateur à flamme) formé, en assurances de sécurité ase fermées (ESD) en conformité avec la norme EN 61340-4-3 ou équivalent).

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur	
Poudre gris foncé	
Odeur	
inodore	
Seuil olfactif	
Donnée non disponible.	
pH	
Non applicable	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Non applicable	
Point de fusion/point de congélation	
Valeur	185 °C
Méthode	EN ISO 1155 /-1
Température de décomposition	
Valeur	> 300 °C
Point d'éclair	
Non applicable	
Température d'inflammation	
Valeur	> 300 °C
Méthode	DIN 51784
Température d'auto-inflammabilité	
Donnée non disponible.	
Propriétés comburantes	
Donnée non disponible.	
Propriétés explosives	
Donnée non disponible.	
Inflammabilité	
Donnée non disponible.	
Limites inférieure d'explosion	
Donnée non disponible.	
Limites supérieure d'explosion	
Donnée non disponible.	
Pression de vapeur	
Non applicable	

Sintratec PA 12

Densité de vapeur relative

Donnée non disponible.

Taux d'évaporation

Donnée non disponible.

Densité relative

Donnée non disponible.

Densité

Valeur	1,0	-	1,1	g/cm ³
Température de référence			20	°C

Solubilité dans l'eau

Remarques/s	insoluble
-------------	-----------

Solubilité

Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Donnée non disponible.

Viscosité

Donnée non disponible.

9.2 Autres informations**Autres informations**

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.5 Matières incompatibles

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Sintratec PA 2

Toxicité orale aiguë	
N°	Nom du produit
1	Sintratec PA12
Remarque/s	donnée non disponible

Toxicité dermale aiguë	
N°	Nom du produit
1	Sintratec PA12
Remarque/s	donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation	
N°	Nom du produit
1	Sintratec PA12
Remarque/s	donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N°	Nom du produit
1	Sintratec PA12
Remarque/s	donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
N°	Nom du produit
1	Sintratec PA12
Remarque/s	donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Donnée non disponible.	

Mutagénicité sur les cellules germinales	
Donnée non disponible.	

Toxicité pour la reproduction	
Donnée non disponible.	

Cancérogénicité	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	
Donnée non disponible.	

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	
Le contact avec les yeux peut provoquer des irritations dues à l'action abrasive (ocul. sévère).	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	
L'inhalation de poussières peut provoquer des irritations des voies respiratoires.	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Sintratec PA 2

Toxicité sur les poissons (aigüe)	
N°	Nom du produit
1	Sintratec PA12
Remarque/s	
n'est disponible	

Toxicité sur les poissons (chronique)	
Donnée non disponible.	

Toxicité pour les daphnies (aigüe)	
N°	Nom du produit
1	Sintratec PA12
Remarque/s	
n'est disponible	

Toxicité pour les daphnies (chronique)	
Donnée non disponible.	

Toxicité pour les algues (aigüe)	
N°	Nom du produit
1	Sintratec PA12
Remarque/s	
n'est disponible	

Toxicité pour les algues (chronique)	
Donnée non disponible.	

Toxicité sur bactéries	
Donnée non disponible.	

12.2 Persistance et dégradabilité

Élimination physico-chimique	
N°	Nom du produit
1	Sintratec PA12
Remarque/s	
A partir de nos expériences acquises, le produit ne cause pas de problèmes, s'il est utilisé conformément aux prescriptions.	

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.7 Autres informations

Autres informations	
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.	

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Sintratec PA 12

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages de vent être vidés entièrement et remis à la décharge en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus de vent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Transport(ADR/RID/ADN)**

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport(IMDG)

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport(ICAQ-TI / IATA)

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAQ-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinent, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Règlements UE**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation (incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement REACH (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voir récapitulatif des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du Règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII, du Règlement REACH (CE) 1907/2006.

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

- 15.2** Évaluation de la sécurité chimique
Donnée non disponible.